

### Une représentation nationale pour l'avenir et la défense de tous **le s O RL** & CCF



# Bulletin d'adhésion 2023

## Inscription en ligne snorl.org

Nom - Prénom :	
Adresse professionnelle :	
N° RPPS :	
Tél Prof. :// Tél mo	bile :////
E-mail :	
Date et lieu de naissance :	Nationalité :
Année d'installation : Année de thèse :	Année de qualification :
Mode d'exercice :	
Libéral exclusif  Exercice mixte   Hospitalier exclusif  Salarié non hospital	
Secteur d'activité : Secteur 1 □ Secteur	2 □ OPTAM-CO □
Demande son admission au S.N.O.R.L 😁	Cachet :
Cotisation 2023 : 210 €  (*) 1ère année d'adhésion : 105 €	
Retraité faible activité : 105€	
Gratuit pour les internes en dernière année et CCA	
Réduction sur votre RCP PJ (voir au dos)	Fait le :/ Signature

Joindre une copie du diplôme d'ORL et de l'inscription à l'Ordre des médecins.

(\*) **ADMISSION**: Les statuts prévoient que tout médecin français pourvu du diplôme 'Etat, régulièrement autorisé à pratiquer sa profession et possédant sa qualification en ORL peut demander son admission dans le SNORL. Sa candidature est publiée sur le site internet du SNORL. Sans avis défavorable de la communauté des médecins inscrits au syndicat l'admission est acquise dans un délai de deux mois après la publication.





# Le choix d'un assureur Responsabilité Civile Professionnelle & Protection Juridique



qui adapte les garanties à la pratique professionnelle.

La MACSF propose des niveaux de couverture et de tarification adaptés à chaque pratique des ORL en proposant un produit complet regroupant RCP et PJ (vie professionnelle & vie privée<sup>1</sup>) et 3 options pour une protection maximale.

A titre d'exemple, tarification 2023 d'un ORL exerçant à titre libéral :

- Responsabilité civile professionnelle consultations : 480€TTC/an
- Responsabilité civile professionnelle chirurgie cervico faciale : 3900€ TTC/an
- Protection Juridique Vie Professionnelle et Vie Privée : 100€ TTC/an
- Contribution au Fonds de garantie des dommages corporels : 25€ TTC/an

### Les garanties complémentaires :

- Aide financière en cas de Décès : 5€TTC/an
- Pertes financières : 25€TTC/an
- Pack M'LIB DUO avec l'assistance e-réputation et l'assistance psychologique : 2€TTC/an

Pour toute nouvelle souscription RCP auprès de la MACSF, une remise de 10% est appliquée aux membres du SNORL sur les tarifs de référence RCP & PJ, hors fonds de garantie et hors garanties complémentaires.

A noter que les tarifs indiqués sont uniquement valables **la première année** de souscription du contrat pour toutes souscriptions prenant effet avant le 31/12/2023, sous réserve d'étude des antécédents assurantiels.

En outre, les adhérents du SNORL bénéficient d'une **extension de la garantie Protection Juridique** aux litiges liés à l'exercice de leur activité syndicale au sein du SNORL.

#### Comment changer d'assureur RCP?

Les experts MACSF sont à votre disposition pour vous aider à ajuster votre contrat et vous guider dans les démarches de résiliation. Pour les contacter :

- 1 Ligne téléphonique dédiée aux adhérents du SNORL : 01 71 14 34 14
- Envoyer un email à rcp-experts@macsf.fr

Attention, toute résiliation auprès de l'assureur actuel est soumise à des règles. Votre contrat se renouvelle sans doute par tacite reconduction chaque année à sa date d'échéance. Pour le résilier la demande doit intervenir au moins deux mois avant la date d'échéanceannuelle<sup>2</sup>.

Plus d'information sur <a href="https://www.macsf.fr/Nos-produits-services/vie-professionnelle">https://www.macsf.fr/Nos-produits-services/vie-professionnelle</a>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>hors litiges matrimoniaux

<sup>2</sup> L'assuré peut demander la résiliation par lettre ou tout autre support durable, par déclaration faite au siège social ou chez le représentant de l'assureur, par acte extrajudiciaire et enfin si l'assureur propose la conclusion de contrat par un mode de communication à distance, par le même mode de communication.